



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Chalais

L'Administration communale de Chalais soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- Requérent et propriétaire : Mme et M. Perruchoud (-Di Paolo) Fabiana et Gérald à Vercorin
Architecte : M. Perruchoud Gérald à La Neuveville
Nature du projet : Construction d'un garage, cabane de jardin et conduit de cheminée
Parcelle : 2957, Folio : 20, Lieu-dit : "Les Liches", Village : Vercorin
Dérogation : Art. 37 – Distance à la limite
Zone : résidentielle – petit chalet 0.25
Coordonnées: 1.122.355 / 2.606.820

- Requérent et propriétaire : Mme et M. Tapparel (-Main) Véronique et Jean-Claude à Chalais
Architecte : Mme Tapparel-Main Véronique à Réchy
Nature du projet : Construction d'un dépôt agricole
Parcelle : 5556, Folio : 44, Lieu-dit : "Yetry", Village : Chalais
Dérogation : Art. 24 LAT
Zone : Hors zone
Coordonnées: 1.124.045 / 2.605.920

- Requérent et propriétaire : Mme et M. Devanthery (-Grand) Marianne et Tristan à Chalais
Architecte : Panaimmob CBS à Sion
Nature du projet : Agrandissement d'une villa existante
Parcelle : 5700, Folio : 37, Lieu-dit : "Les Hârro", Village : Vercorin
Zone : habitat résidentiel – villa de plaine 0.30
Coordonnées: 1.123.435 / 2.604.950

- Requérent et propriétaire : M. Perillard Jean-Bernard à Fully
Architecte : Bernard Blindenbacher à Vercorin
Nature du projet : Reconstruction d'un chalet
Parcelle : 1546, Folio : 5, Lieu-dit : "Les Tsables", Village : Vercorin
Zone : Mayens
Coordonnées: 1.121.495 / 2.605.340

- Requérent et propriétaire : M. Neuhror Gilles à Grône et M. Daniel Devanthery à Chalais
Architecte : M. Daniel Devanthery à Sierre
Nature du projet : Construction de 2x 2 villas jumelées et pose de panneaux solaires
Parcelle : 4199, 4388 et 4464, Folio : 32 et 34, Lieu-dit : "Les Flaches", Village : Réchy
Zone : habitat collectif 0.50
Coordonnées: 1.123.595 / 2.604.560

Les plans peuvent être consultés au centre administratif communal de Chalais les jours d'ouverture des bureaux, soit lundi, mercredi et vendredi de 8 h. 00 à 12 h. 00.

Les oppositions ou observations éventuelles doivent parvenir à l'Administration communale, sous pli chargé, dans les **30 jours** qui suivent la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Chalais, le 12 août 2011/cf